



## Ville de SAINT PAIR SUR MER

Arrêté du Maire n° 007145

**FERMETURE du TERRAIN D'HONNEUR et du CROISSANT II de football du stade du Croissant du Samedi 3 octobre 2020 9h00 au Lundi 5 octobre 2020 à 9h00**

**Le Maire de SAINT PAIR SUR MER**

Vu l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nécessité d'interdire les manifestations sportives de football sur le TERRAIN D'HONNEUR et le CROISSANT II du stade du Croissant suite aux pluies,

**CONSIDERANT** que la sécurité des sportifs rend nécessaire la réglementation des matchs de football ou entrainements sur le TERRAIN D'HONNEUR et le CROISSANT II du stade du Croissant,

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** :

Les matchs de football ou entrainements de football seront interdits sur le TERRAIN D'HONNEUR et le CROISSANT II du stade du Croissant Samedi 3 octobre 2020 9h00 au Lundi 5 octobre 2020 à 9h00.

**Article 2** :

Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour chacun en ce qui le concerne, à :

- Monsieur le sous-préfet d'Avranches
- Monsieur le président de l'U.S.S.P
- Monsieur le commandant du commissariat de Granville
- Monsieur le chef de service de la police municipal
- Monsieur le chef de corps du centre de secours de Granville
- Monsieur le responsable des services techniques municipaux

**Article 3**

Affichage du présent arrêté sur le lieu.

Fait à Saint Pair sur Mer,  
le Samedi 03 Octobre 2020  
P/La Maire par délégation,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe,



Isabelle LE SAINT